

## **Engagement de garantie VALX bv Essieux 9 tonnes et systèmes de suspension pneumatique**

### **Définitions:**

- 1.) VALX = VALX bv, Pays-Bas
- 2.) Client = Premier propriétaire du véhicule
- 3.) Produit = Essieu VALX 9 tonnes et / ou système de suspension pneumatique
- 4.) Garantie = L'engagement de garantie VALX bv
- 5.) Atelier = Un atelier de réparation VALX agréé

### **Portée:**

Tous les produits VALX sont couverts par un système de garantie complet.

Dans le cadre de ce système, VALX couvrira les coûts de réparation et / ou de maintenance imprévue du produit en cas de dysfonctionnement ou d'erreurs de fabrication, si cela a été convenu à l'avance avec VALX.

### **Applicable pour:**

La garantie est applicable pour le véhicule équipé du produit, à l'exclusion des pièces d'usure.

### **Durée: \*)**

Si un véhicule est immatriculé et utilisé dans un pays de la zone 1 de la carte de la zone géographique VALX, la période de garantie est de 60 mois ou jusqu'à 1.000.000 km selon la première éventualité, à compter de la première mise en service du véhicule, mais max. 69 mois après la date de production des essieux.

Si un véhicule est immatriculé et / ou utilisé dans un pays de la zone 2 de la carte de la zone géographique VALX, ou est utilisé en conditions Off-road dans la zone 1 de la carte de la zone géographique VALX, la période de garantie est de 36 mois ou jusqu'à 500.000 km selon la première échéance atteinte, à partir de la première mise en service du véhicule, mais max. 45 mois après la date de production des essieux.

Si un véhicule est immatriculé et / ou utilisé dans un pays de la zone 2 de la carte de la zone géographique VALX et est utilisé dans des conditions "Off-road\*" (\*en dehors des routes conventionnel), la période de garantie est de 24 mois avec kilométrage illimité, à partir du moment où le véhicule est mis pour la première fois en service, mais max. 31 mois après la date de production des essieux.

Si un véhicule est immatriculé et / ou utilisé dans un pays hors des zones 1 et 2 de la carte des zones géographiques VALX, la période de garantie est de 12 mois avec kilométrage illimité à partir de la première mise en service du véhicule, mais max. 21 mois à compter de la date de production des essieux.

Si un véhicule est immatriculé et / ou utilisé dans un pays de la zone 1 ou 2 de la carte de la zone géographique VALX, la période de garantie sur les pièces d'usure est limitée à 24 mois, hors usure normale.

### **Utilisation sur / hors route:**

L'utilisation sur route est lorsqu'un véhicule roule sur des routes avec des surfaces scellées et métallisées (comme le béton ou l'asphalte). L'utilisation hors route se produit lorsqu'un véhicule quitte la route avec des surfaces scellées et métallisées (comme une route en gravier), même si c'est pour une courte période.

**Conditions:**

- Le véhicule est équipé d'un système de freinage EBS lorsqu'il est immatriculé dans un pays de la zone 1 ou 2 de la carte des zones géographiques VALX.
- Le véhicule est équipé d'un système de freinage ABS dépendant de la charge lorsqu'il est immatriculé dans un pays en dehors de la zone 1 ou 2 de la carte des zones géographiques VALX.
- Le véhicule est équipé d'un produit recommandé VALX. Si un véhicule est immatriculé et / ou utilisé dans un pays en dehors de la zone 1 de la carte des zones géographiques VALX, ou est utilisé en conditions tout-terrain dans la zone 1 de la carte des zones géographiques VALX, les recommandations de produits peuvent différer de la norme. Veuillez contacter VALX pour plus d'informations.
- Le véhicule n'est pas utilisé dans des applications de terrassement, de course ou militaires.
- Le produit n'est équipé, réparé et entretenu qu'avec des pièces d'origine VALX (de rechange) ou des pièces approuvées par VALX à cet effet par écrit.
- Le client ou l'atelier accorde à VALX l'accès à toutes les données stockées dans l'équipement de bord du véhicule.
- Le propriétaire du véhicule ou l'atelier entretient et répare le produit selon les directives d'entretien VALX et en garde un registre.

**Exclusions:**

- L'usure normale.
- Dommages au produit causés par:
  - accident ou autre force extrême;
  - une utilisation inappropriée ou non autorisée du produit;
  - surcharge du produit;
  - modifications du produit non autorisées par VALX.
  - non-respect des instructions d'utilisation, d'entretien et / ou d'installation.
- Tous les dommages ultérieurs résultant d'une défaillance du produit sont explicitement exclus.

**Conventions procédurales:**

- En cas de réclamation au titre de la garantie, le client ou l'atelier doit d'abord informer le constructeur du véhicule conformément aux directives stipulées par le constructeur du véhicule.
- Le constructeur du véhicule, le client ou l'atelier doit informer VALX de la réclamation dans les 2 jours ouvrables suivant la découverte de la panne. Cela peut être fait soit par e-mail, fax ou lettre indiquant le numéro de châssis du véhicule, le numéro d'identification de l'essieu et la nature de la réclamation.
- Le client ou l'atelier doit offrir à VALX la possibilité d'inspecter le véhicule et / ou les pièces endommagées. VALX confirmera la réception de la réclamation dans les 2 jours ouvrables suivant sa réception chez VALX et traitera la réclamation dans un délai raisonnable.
- Le client ou l'atelier ne doit envoyer des pièces pour enquête sur le défaut à VALX qu'à la demande de VALX. Les frais de transport ne sont pas couverts par cette garantie.

**Conditions de la garantie:**

La seule responsabilité de VALX dans le cadre de cette garantie est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces endommagées à un endroit désigné par VALX.

VALX est en droit de modifier les termes de la garantie sans préavis.

**Choix de la loi et du for:**

Cette garantie est régie par les «Conditions générales de vente VALX bv», sauf indication contraire explicite dans cette garantie.

La garantie est soumise à la loi néerlandaise. Le for exclusif est Den Bosch.

Droits d'auteur 2020 VALX bv. Tous droits réservés

Les conditions de garantie originales en anglais sont juridiquement contraignantes et prévaudront en cas de divergence entre le texte anglais. Comme toute traduction peut contenir des ambiguïtés et des inexactitudes en tout ou en partie, VALX bv n'assume pas tout risque, obligation ou responsabilité pour toute erreur de traduction.

\*) Les pièces suivantes sont soumises à une usure normale :

*Essieux freins à disques:*

- Disque de frein / roto
- Les plaquettes de frein
- Cylindre de frein
- Joints dans L'étrier frein à disque

*Essieux freins à tambours:*

- Tambour de frein
- Les garnitures de frein
- Cylindre de frein
- Roulements de came en S
- Arbre a camas S
- Régleur

*Suspension:*

- Amortisseur
- Coussin d'air
- Visseries

Tous les autres articles sont couverts comme indiqué dans cet engagement de garantie VALX bv

**VALX bv Warranty Zones**